



**VENTE DE LA
PARCELLE
COMMUNALE
AB 924**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/71

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 novembre 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

Secrétaire de séance : PINATEL François

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courriel en date du 24 juillet 2017 par lequel Madame Myriam ROMERO, domiciliée à MIZOËN, propose d'acheter la parcelle communale cadastrée AB 924, située au village de MIZOËN, d'une superficie de 240 m², au prix de 62,50 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à neuf (9) voix pour et une (1) voix contre :

ACCEPTE de vendre à Madame Myriam ROMERO la parcelle communale cadastrée AB 924 d'une superficie de 240 m² au prix de 62,50 € le mètre carré, soit la somme totale de 15 000 €.

PRECISE que la parcelle est vendue en l'état,

PRECISE que l'acquéreur devra s'acquitter du prix de vente à la signature de l'acte notarié,

PRECISE que l'acquéreur devra s'acquitter des frais liés à cette vente,

DIT que l'acte authentique sera établi par l'Office Notarial GENIN à Bourg d'Oisans (Isère),

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

